



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'élimination de la faim et de la malnutrition dans le monde d'ici à 2030 n'est pas en bonne voie. La rareté et la gestion non viable des ressources naturelles, conjuguées à l'insécurité et l'iniquité des droits fonciers des petits exploitants, ont de graves conséquences pour les populations vulnérables dans les zones rurales. Les changements climatiques, la sécheresse, l'instabilité politique et les conflits compromettent la sécurité alimentaire dans de nombreuses régions, et entravent la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays en situation de crise prolongée risquent d'être laissés pour compte. Il faut une réponse globale et concertée de la part de la communauté internationale pour établir un lien entre les interventions à court terme pour faire face aux crises humanitaires et les initiatives de développement à long terme pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, instaurer des moyens de subsistance résilients et durables, et soutenir des systèmes alimentaires durables, au moyen de processus politiques sans exclusive et de partenariats efficaces.

* A/72/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 71/245 sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la résolution, et demandé aux entités compétentes des Nations Unies d'agir dans les limites de leur mandat et de leurs moyens respectifs pour veiller à ce qu'aucun pays ne soit oublié dans l'application de la résolution.

2. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir la résolution 70/1 de l'Assemblée générale) a marqué un tournant dans la collaboration entre gouvernements, institutions et parties prenantes, alors qu'ils revoient leur conception de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. On a d'ailleurs constaté une meilleure compréhension de l'articulation de tous les objectifs de développement lors de l'examen des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de développement durable 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) mené dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017. Le Forum s'est inspiré d'un certain nombre de processus préparatoires dirigés par divers organes et diverses parties prenantes ainsi que de la coordination de leurs contributions.

3. Les informations et données actualisées fournies dans le présent rapport sur les efforts déployés dans le monde en vue d'atteindre les objectifs adoptés à l'échelon international en matière de développement agricole, de sécurité alimentaire et de nutrition, conformément aux objectifs de développement durable, sont tirées des contributions au Forum politique de haut niveau et autres émanant notamment des entités suivantes : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, outre la collaboration du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Fonds d'équipement des Nations Unies, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, de la Banque mondiale, de l'Union internationale des télécommunications, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), des commissions régionales et du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat.

II. Généralités

4. Il faut intensifier la lutte contre la faim et la malnutrition. Si les tendances actuelles se poursuivent, les conditions ne seront pas réunies pour éliminer la faim et la malnutrition d'ici à 2030. On estime que 793 millions de personnes n'ont pas accès à un apport calorique suffisant¹ et que 156 millions d'enfants souffrent d'un

¹ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA) et Programme alimentaire mondial (PAM), *Le suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030, bilan et perspectives* (Rome, 2016).

retard de croissance². D'autres formes de malnutrition sont également en hausse : 2 milliards de personnes présentent des carences en vitamines et minéraux essentiels, et 1,9 milliard d'adultes et 43 millions d'enfants dans le monde souffrent d'un excès pondéral ou d'obésité³.

5. Le nombre de personnes souffrant de la faim ou d'insécurité alimentaire dans les pays touchés par un conflit ou une crise a considérablement augmenté, passant de près de 80 millions de personnes en 2015 à 108 millions en 2016⁴. Au cours des derniers mois, des millions de personnes se sont retrouvées dans une situation d'insécurité alimentaire grave, du fait de plusieurs agresseurs environnementaux associés à des conflits, des déplacements et à la rareté des ressources naturelles. Cette situation constitue un défi humanitaire majeur pour la communauté internationale, qui doit être relevé sans plus attendre.

6. Au vu du rythme et de la portée des mesures prises pour réaliser l'objectif de développement durable 2, il est peu probable que l'on parvienne à opérer les changements en profondeur nécessaires à sa réalisation, et dans plusieurs régions du monde, les cibles qui y sont associées ne seront pas atteintes. De vastes segments de la population mondiale, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, seront encore en situation de dénutrition ou de malnutrition en 2030, voire en 2050. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, si les tendances actuelles se poursuivent, on estime que d'ici à 2080, entre 1 et 3 milliards de personnes supplémentaires seront touchées par la pénurie d'eau et que 200 à 600 millions de personnes, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne, souffriront de la faim. Selon les estimations de l'OMS, les changements climatiques pourraient causer environ 250 000 décès supplémentaires par année entre 2030 et 2050 du fait de la malnutrition, du paludisme, de la diarrhée et du stress thermique, et occasionner 24 millions de cas de malnutrition supplémentaires chez les enfants⁵.

7. Pour répondre aux besoins immédiats des personnes touchées par les grandes crises alimentaires, lesquelles sont souvent exacerbées par les conflits, les prix élevés des denrées alimentaires et les anomalies météorologiques dues au phénomène El Niño, il faut une action mieux coordonnée conjuguant interventions d'urgence ciblées et mesures d'assistance à moyen et à long terme visant à appuyer le relèvement et à renforcer la résilience.

8. Il faut s'attaquer simultanément à la faim et à la pauvreté en augmentant les revenus et la productivité, en sécurisant les droits fonciers des petits exploitants sur les ressources productives (surtout pour ce qui est des femmes et des jeunes), en créant des emplois décents, en garantissant une protection sociale suffisante et en améliorant le fonctionnement des marchés. Il faut intensifier les interventions dans les zones rurales, là où se trouve la majorité des personnes vivant dans l'extrême pauvreté ou en situation d'insécurité alimentaire chronique.

9. Les progrès sur la voie de l'agriculture durable sont également lents et inégaux. Les petits producteurs alimentaires jouent un rôle essentiel de catalyseur dans une transformation des zones rurales qui garantisse des moyens de subsistance durables, en particulier dans les pays où les petites exploitations sont la principale source de denrées et d'emplois. Il faut accroître les investissements de manière à

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Banque mondiale, « Estimations communes en matière de malnutrition infantile », septembre 2016.

³ UNICEF/OMS/Banque mondiale. « Estimations communes en matière de malnutrition infantile », 2012.

⁴ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire, « Rapport mondial sur les crises alimentaires », mars 2017.

⁵ OMS, Aide-mémoire « Changement climatique et santé », juillet 2017.

renforcer les moyens mis au service de la productivité agricole. Les progrès dans la mobilisation de moyens en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 2 et de la mise en œuvre des dispositions connexes du Programme d'action d'Addis-Abeba, en particulier les investissements dans l'agriculture durable et inclusive en vue de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, demeurent insuffisants et doivent être examinés d'urgence.

10. L'objectif de développement durable 2 met en évidence la complexité des liens entre la sécurité alimentaire, la nutrition, la transformation des zones rurales et l'agriculture durable. Cet objectif établit des liens entre l'élimination de la faim et de la malnutrition, d'une part, et la transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires et les moyens donnés aux populations rurales, hommes et femmes, pour devenir des agents de changement, d'autre part. La création de systèmes alimentaires plus viables doit être au cœur des efforts visant à éliminer la pauvreté et à promouvoir la prospérité. Si l'agriculture contribue directement à éliminer la faim et l'extrême pauvreté, elle joue également un rôle essentiel pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable et ayant trait à la santé, à l'eau, à la biodiversité, aux villes durables, à l'énergie durable, aux océans et aux changements climatiques.

11. Le lien inextricable entre l'objectif de développement durable 2 et les autres objectifs de développement durable soulève de nombreuses difficultés au niveau national. Pour réaliser l'objectif 2, les pays empruntent de nombreuses voies différentes : ils créent notamment des plateformes nationales visant à favoriser l'élaboration de politiques et de programmes mieux intégrés, et privilégient la mise en commun des connaissances et les partenariats productifs. L'exploitation judicieuse des plateformes multipartites ouvertes à tous et des partenariats peut contribuer à l'adoption de stratégies globales et équilibrées en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable 2 et des cibles qui y sont associées. En 2017, dans le cadre du G20, du G7 et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, on a constaté à l'échelon mondial une évolution des politiques qui est encourageante et qui devrait être mise à profit.

III. Éliminer la faim et garantir l'accès à l'alimentation

12. En ce qui concerne la cible 2.1 des objectifs de développement durable, malgré les progrès considérables réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de la faim au cours des dernières décennies dans de nombreuses régions du monde, la pauvreté, la faim et la malnutrition demeurent des obstacles importants au développement durable. Le nombre de personnes souffrant de la faim ou d'insécurité alimentaire dans les pays touchés par un conflit ou une crise a considérablement augmenté, passant de près de 80 millions de personnes en 2015 à 108 millions de personnes en 2016. Au cours des derniers mois, une grave insécurité alimentaire, due à différentes combinaisons de plusieurs facteurs – perturbation de l'environnement, conflits, déplacements et disputes liées à la pénurie des ressources naturelles – a touché près de 20 millions de personnes. On observe actuellement un risque élevé de famine dans le nord-est du Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud et au Yémen⁶. Cette situation constitue un défi humanitaire majeur pour la communauté internationale, qui doit être relevé sans plus attendre.

13. Selon les prévisions les plus récentes, près de la moitié des pauvres dans le monde vivent actuellement dans des États caractérisés par la violence et les

⁶ « La faim dans le monde augmente de nouveau et réduit à néant des années de progrès », 3 juillet 2017. Consultable à cette adresse : <http://www.fao.org/news/story/fr/item/902514/icode/>

conflits⁷. Pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité, il faut concentrer davantage d'efforts sur ces pays, qui sont souvent aux prises avec des situations continues ou épisodiques de catastrophes, de crises ou de conflits, compromettant à la fois la vie des populations et leurs moyens de subsistance. Pourtant, l'aide humanitaire et les interventions d'urgence sont souvent insuffisantes pour briser ces cycles. Les crises prolongées exigent de fournir une assistance spécifique et ciblée permettant de répondre aux besoins immédiats, à savoir sauver des vies et alléger la souffrance, mais aussi de renforcer la résilience et la capacité à se préparer aux futures catastrophes humanitaires, aux crises et aux perturbations prolongées, de les surmonter et de les prévenir. Il faudrait accorder une attention accrue aux conséquences qui touchent particulièrement les femmes et les enfants, et à la nécessité de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans la gestion des crises; compte tenu de la gravité de la dénutrition pendant les crises prolongées, il faudrait aussi placer les besoins nutritionnels au centre des préoccupations.

14. Une réaction rapide et efficace face aux menaces pour l'agriculture et aux autres situations d'urgence permet de sauver des vies, favorise le relèvement et réduit l'écart entre la dépendance à l'égard de l'aide alimentaire et l'autonomie. En conjuguant l'aide humanitaire avec des mesures de développement visant à protéger et rétablir les moyens de subsistance fondés sur l'agriculture, on peut atténuer, voire prévenir les pertes en vies humaines résultant de la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la perte de moyens de subsistance. Pour s'attaquer aux causes profondes des crises et les prévoir, il importe de renforcer la résilience au sein des communautés rurales et de soutenir les systèmes alimentaires locaux.

15. Les populations menacées de famine ou aux prises avec une insécurité alimentaire chronique dépendent en grande partie de l'agriculture pour leur survie. Lorsqu'un conflit, une sécheresse ou d'autres catastrophes ou crises économiques compromettent leurs moyens de subsistance, leur risque de famine augmente, de même que leur besoin de recourir à l'aide extérieure. En Somalie, par exemple, près de 90 % des personnes gravement menacées de famine vivent dans des zones rurales.

16. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées du Comité de la sécurité alimentaire mondiale énonce des orientations sur la manière d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées tout en s'attaquant aux causes profondes de ces dernières. Ce cadre est le fruit d'un consensus mondial sur la manière d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition – grâce à l'assistance humanitaire et à l'aide au développement – pour les populations touchées ou risquant d'être touchées par des crises prolongées. Le Cadre d'action propose des stratégies pour augmenter les actions intégrées dans les pays touchés ou menacés par des crises prolongées, ainsi que des directives sur la manière de renforcer la résilience et de prévenir de nouvelles crises pouvant avoir des effets sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

17. Par le biais du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations, la FAO, le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aident les pays à adopter, adapter et reproduire le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire afin d'étayer les évaluations conjointes menées au niveau des pays aux fins de l'inventaire des besoins humanitaires; ces trois entités participent également à un projet pilote sur la présentation de rapports communs aux donateurs. Le Cadre intégré de classification propose un ensemble d'instruments et de procédures normalisés, qui constituent un

⁷ FAO et PAM, « Monitoring food security in countries with conflict situations », Communiqué conjoint FAO/PAM à l'intention du Conseil de sécurité des Nations Unies, juillet 2016.

glossaire commun pour la description et la classification de la gravité et de l'ampleur des manifestations de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; ce cadre a ainsi permis de déclarer la famine au Soudan du Sud dès février 2017.

18. En Somalie, par l'intermédiaire du Groupe d'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, des alertes faisant état d'une situation de pré famine ont pu être lancées dès février, suscitant une importante réponse internationale qui a jusqu'à présent permis d'éviter le scénario du pire. Des bulletins d'actualités concernant les campagnes agricoles, le climat et les marchés, ainsi que l'évolution de la situation en matière de sécurité alimentaire, ont été diffusés régulièrement.

19. La FAO a collaboré étroitement avec le PAM et l'Union européenne pour coordonner la compilation des analyses de la sécurité alimentaire dans le monde et par régions faisant partie du « Rapport mondial sur les crises alimentaires » de 2017, dans le cadre d'un processus transparent, consultatif et axé sur le consensus. Le but était, d'une part, de s'attaquer aux conséquences des crises de sécurité alimentaire grâce à la planification et à des allocations basées sur les besoins en tenant compte de l'évolution du financement de l'action humanitaire, et d'autre part, de fournir des éléments probants pouvant étayer une prise de décisions éclairées.

20. Le renforcement de la capacité des gouvernements nationaux à gérer des systèmes d'information permet de garantir la prise en mains de ces systèmes et la pertinence des informations pour l'élaboration de politiques nationales. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) de la FAO surveille en continu la situation en matière de sécurité alimentaire dans tous les pays du monde et donne l'alerte en cas de nouvelle pénurie alimentaire. Au Yémen, la FAO soutient le renforcement du système d'alerte rapide, notamment en améliorant la collecte, l'analyse et la gestion des données relatives à la nutrition et la sécurité alimentaire et en donnant suite rapidement à toute alerte en cas de crise naissante.

21. L'extension des régimes de protection sociale dans le monde a grandement contribué aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux en matière de lutte contre la faim. Plus de 100 pays ont désormais une forme ou une autre de programme de transferts en espèces axé sur la promotion de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la santé et l'éducation, en particulier pour les enfants. Néanmoins, environ 70 % de la population mondiale n'a toujours accès à aucune forme de sécurité sociale⁸. Il est essentiel de faciliter l'accès à des instruments de protection sociale pour assurer un revenu minimum et aider ainsi les personnes vivant dans la pauvreté à accéder au marché du travail et à d'autres activités rémunératrices, afin qu'elles participent pleinement, en tant que partenaires, au développement et à la croissance économique.

22. La protection sociale accroît aussi les investissements productifs réalisés et détenus par les ménages, ce qui entraîne une augmentation de la production agricole, de la sécurité alimentaire, de la croissance économique locale et du développement rural, surtout lorsqu'elle est conjuguée à des interventions agricoles. En Éthiopie, par exemple, chaque dollar transféré dans le cadre des programmes de protection sociale génère jusqu'à 2,52 dollars de revenus pour l'économie locale⁹.

23. Les pays sont encouragés à adopter des approches multisectorielles de la nutrition et de la sécurité alimentaire en harmonisant leur action en matière de protection sociale et de nutrition et leurs interventions agricoles tenant compte de la nutrition. Il s'agit notamment de concevoir des ensembles de mesures conjointes

⁸ FAO, FIDA et PAM, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015 : Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux* (Rome, 2015).

⁹ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Protection sociale et agriculture : briser le cercle vicieux de la pauvreté rurale* (Rome, 2015).

(prévoyant le versement d'espèces en plus d'autres interventions) qui reprennent les critères utilisés pour les programmes de protection sociale, lesquels visent à atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables. Le but est de procurer aux bénéficiaires l'accès à des services de nutrition tout en privilégiant une agriculture tenant compte de la nutrition.

24. La production agricole et les marchés doivent améliorer l'accès à une alimentation diversifiée et riche en nutriments. En veillant à ce que les objectifs agricoles soient en adéquation avec les recommandations en matière de nutrition, telles que les recommandations nutritionnelles nationales fondées sur le choix des aliments, on pourra promouvoir une alimentation plus diversifiée et aider à remédier aux carences alimentaires par des interventions agricoles. En parallèle, si les acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont sensibilisés à la nutrition, la demande à l'égard d'aliments divers et riches en nutriments est susceptible d'augmenter. L'autonomisation des femmes et l'éducation en matière de nutrition sont essentielles au renforcement de la capacité des familles et des collectivités à mieux se nourrir. Dans les analyses des effets des projets de développement agricole sur la nutrition, la corrélation entre le fait d'inclure ou d'exclure l'éducation nutritionnelle dans les interventions et les bienfaits pour l'alimentation et la croissance de l'enfant est systématiquement mise en avant.

IV. En finir avec toutes les formes de malnutrition

25. S'agissant de la cible 2.2 des objectifs de développement durable, les défis en matière de nutrition sont de plus en plus complexes, étant donné que de multiples formes de malnutrition, y compris retards de croissance, émaciation, insuffisance pondérale, carences en oligo-éléments, excès pondéral et obésité, peuvent coexister au sein d'un même pays, voire d'un même foyer. Le quart des enfants de moins de 5 ans est exposé au risque de mourir de maladies liées à la malnutrition. Plus de 2 milliards de personnes présentent des carences en vitamines et minéraux nécessaires à leur croissance, à leur développement et à une vie saine¹⁰.

26. En 2016, le taux mondial de prévalence des retards de croissance, de l'émaciation et de l'excès pondéral chez les enfants de moins de 5 ans était de 22,9 % (155 millions d'enfants), 7,7 % (52 millions d'enfants) et 6,0 % (41 millions d'enfants), respectivement. C'est en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne que les taux de prévalence de la malnutrition chez les enfants sont les plus élevés; en effet, plus du tiers des enfants (36 % et 34 %, respectivement) dans ces deux régions accusaient un retard de croissance en 2016. Ces taux sont inférieurs à ceux de l'an 2000 : ils se situaient alors à 52 % et 43 %, respectivement. Néanmoins, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne continuent d'afficher les plus forts taux de malnutrition infantile. À l'échelle mondiale, 77 % des enfants qui souffrent d'un retard de croissance vivent dans l'une de ces deux régions¹¹, et plus de la moitié des enfants souffrant d'émaciation vivent en Asie du Sud¹².

27. Au niveau mondial, environ 1,9 milliard d'adultes sont en surpoids. Sur ce nombre, 600 millions sont obèses. Cette situation a des conséquences importantes, parce qu'elle accroît la prévalence des maladies non transmissibles liées à

¹⁰ FAO, FIDA et PAM, *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015*.

¹¹ Banque mondiale, Portail de données en matière de santé, de nutrition et de population. Consultable à l'adresse <http://datatopics.worldbank.org/health/sdg-indicators> (consulté le 8 août 2017).

¹² « Estimations communes en matière de malnutrition infantile – principaux constats de l'édition 2017 », 2017.

l'alimentation et donc des dépenses de santé connexes. Si la tendance actuelle se poursuit, d'ici à 2025, 11 % des enfants de moins de 5 ans seront obèses.

28. L'augmentation des taux d'allaitement maternel pourrait prévenir 820 000 décès d'enfants chaque année, et réduire de 26 % la prévalence de l'excès pondéral ou de l'obésité plus tard dans la vie. Étant donné que chaque dollar consacré à des programmes de nutrition génère 16 dollars de retombées, les initiatives interdisciplinaires menées dans le cadre des systèmes alimentaires en vue d'améliorer la nutrition offrent, aux pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, de réelles possibilités d'éviter de passer, comme déjà constaté pour nombre d'entre eux, du stade de la dénutrition à celui de l'obésité¹³, ce qui est fort dangereux.

29. Le lancement en 2016 de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), en application de la résolution 70/259 de l'Assemblée générale, a été une étape importante vers l'articulation d'un cadre mieux défini, plus cohérent et assorti de délais, qui puisse tirer parti des structures existantes et des ressources disponibles pour mettre en œuvre les engagements généraux pris en 2014 à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition ainsi que les objectifs de développement durable. La Décennie a été proposée comme suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et aux documents finals qui en sont issus – la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action qui en découle – et qui énoncent une vision commune de l'action mondiale visant à éliminer la faim et à mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris la dénutrition, les carences en micronutriments, l'excès pondéral et l'obésité.

30. La valeur ajoutée de la Décennie réside dans le fait qu'elle détermine une période précise pour la caractérisation, le suivi et la concrétisation des retombées et des résultats, et qu'elle crée un mécanisme mondial accessible et transparent permettant de suivre les progrès accomplis et de garantir la responsabilité mutuelle à l'égard des engagements pris. La FAO et l'OMS codirigent sa mise en œuvre, en collaboration avec le PAM, le FIDA et l'UNICEF. Le programme de travail de la Décennie a été élaboré dans le cadre d'un processus ouvert et collaboratif faisant appel à des mécanismes de coordination tels que le Comité permanent de la nutrition et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, en concertation avec d'autres organisations et instances internationales et régionales. Les gouvernements élaborent pour leur part des engagements concrets, conformément aux objectifs de développement durable et à divers cadres stratégiques régionaux.

31. Dans le cadre de la Décennie, de multiples organisations et partenaires collaborent par le biais de l'initiative Nutrition pour la croissance, un mouvement mondial visant à recentrer le dialogue politique et l'attention sur la nutrition et à susciter de nouveaux engagements financiers et politiques. L'initiative est dirigée par un partenariat entre les gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du Brésil et du Japon; plusieurs fondations philanthropiques et organisations de la société civile, y compris le groupe des parties prenantes de l'initiative Nutrition pour la croissance, la Coalition internationale pour le plaidoyer sur la nutrition (ICAN) et l'initiative Renforcer la nutrition, se sont associées à la cause. Outre servir de plateforme pour les engagements, l'initiative Nutrition pour la croissance facilite les échanges et l'apprentissage sur les façons de s'attaquer plus efficacement à la malnutrition et sur la manière de promouvoir une culture de la transparence et de la responsabilité.

32. L'Année internationale des légumineuses (voir la résolution 68/231 de l'Assemblée générale), célébrée en 2016, a sensibilisé le public aux bienfaits

¹³ Lawrence Haddad et collègues, « A new global research agenda for food », *Nature*, vol. 540 (30 novembre 2016), p. 30 à 32.

nutritionnels des légumineuses, encouragé la tenue à l'échelle mondiale d'activités qui ont contribué à mieux faire connaître les avantages des légumineuses pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, favorisé le dialogue sur l'élaboration de politiques visant à promouvoir la production, la consommation et le commerce des légumineuses, et contribué à promouvoir l'agriculture et les systèmes alimentaires durables¹⁴.

33. La FAO et l'OMS ont facilité le dialogue sur les politiques relatives à la nutrition et aux systèmes alimentaires entre les pays et les partenaires de développement par l'intermédiaire du Colloque international pour des systèmes alimentaires durables au service d'une alimentation saine et d'une meilleure nutrition, qui s'est tenu en décembre 2016; elles ont aussi renforcé, aux niveaux national, régional et mondial, les capacités pour le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'action adopté à l'occasion de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition.

34. La création de l'Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire et la nutrition en octobre 2016 et le lancement d'une plateforme de partage des connaissances et de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (conçue par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et mise à l'essai dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe) sont des exemples concrets de partenariats qui contribuent à la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie de l'Union africaine. Cette déclaration comprend notamment l'engagement pris par l'Afrique d'éradiquer la faim d'ici à 2025, afin de soutenir les efforts en cours aux niveaux régional et national.

35. En Asie, la mise en œuvre du cadre de sécurité alimentaire intégré et du plan d'action stratégique pour la sécurité alimentaire (2015-2020) de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ainsi que de son projet et plan stratégique en faveur de la coopération régionale dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de la foresterie (2016-2025), prévoyant un dialogue politique entre les pays sur la sécurité alimentaire et la nutrition de manière à éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, a conduit à l'élaboration de plans « faim zéro » au Bangladesh, au Cambodge, dans les Fidji, au Myanmar, au Népal, au Pakistan, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande, au Timor-Leste et au Viet Nam.

36. La Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) a adopté un plan pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en 2015 qui privilégie les liens entre sécurité alimentaire, nutrition, agriculture familiale et changements climatiques. En janvier 2017, les États membres de la CELAC ont approuvé une stratégie en faveur de l'égalité des sexes intégrée à ce plan.

37. En 2016, le Front parlementaire contre la faim des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Parlement latino-américain et caribéen ont approuvé une loi type sur l'agriculture familiale, qui met l'accent sur les besoins des plus vulnérables, et sur l'accès équitable à toutes les ressources naturelles et leur utilisation durable, en respectant et en privilégiant les droits de ces communautés traditionnelles.

38. Le secteur de la sylviculture joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et la nutrition; en effet, plus de 2,4 milliards de personnes dans le monde dépendent des biens et services forestiers pour la fourniture directe de denrées alimentaires, de

¹⁴ Documents et activités disponibles sur le site Web consacré à l'Année internationale des légumineuses : <http://www.fao.org/pulses-2016/fr/>.

combustibles, de matériaux de construction et de médicaments, ainsi que pour l'emploi et les revenus. Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale intitulé « Sustainable forestry for food security and nutrition » (« La gestion durable des ressources forestières au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition »)¹⁵, propose des mesures pour accroître les retombées de la foresterie durable afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

39. Déjà indispensable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le secteur des pêches et de l'aquaculture continue de prendre de l'importance. Les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté¹⁶ de la FAO proposent à cet égard des orientations concrètes.

40. En juin 2017, le Parlement latino-américain et caribéen a promulgué la première loi type au monde sur la pêche artisanale, laquelle servira d'exemple aux pays souhaitant renforcer ce secteur essentiel à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cette loi constitue un cadre de référence juridique dont d'autres pays pourront s'inspirer pour élaborer leurs propres lois et politiques nationales afin de soutenir les millions de personnes qui dépendent de la pêche artisanale comme principal moyen de subsistance.

41. Pour aider les petits États insulaires en développement à relever les défis singuliers auxquels ils font face en matière de nutrition et de sécurité alimentaire, la FAO a coordonné en 2017 l'élaboration du Programme d'action mondial sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Programme d'action mondial prend également en considération les priorités énoncées dans les Orientations de Samoa concernant la conservation, la gestion et l'utilisation viable des mers, des océans et de leurs ressources dans les petits États insulaires en développement.

V. Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires

42. En ce qui concerne la cible 2.3 des objectifs de développement durable, la transformation en profondeur des systèmes agroalimentaires exige d'accorder la même importance aux piliers social, environnemental et économique du développement durable et de dépasser le stade de la Révolution verte pour augmenter la production et la productivité de façon durables, afin de garantir la santé et le bien-être des populations, sans effets néfastes au plan social et environnemental.

43. Les petits producteurs, y compris les petits exploitants agricoles, les pêcheurs artisanaux et les éleveurs, ainsi que les population autochtone et les autres acteurs clefs des systèmes agroalimentaires contribuent de manière décisive à favoriser les transformations du milieu rural permettant d'assurer des moyens de subsistance durables et de préserver la dignité humaine. Les petites exploitations agricoles contribuent grandement à la viabilité économique des systèmes alimentaires. Elles constituent en effet la principale source d'investissements et de perspectives

¹⁵ Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-11_EN.pdf

¹⁶ Disponible à l'adresse : <http://www.fao.org/3/a-i4356e.pdf>

économiques dans les zones rurales, et le plus grand vivier d'emplois au plan mondial¹⁷.

44. Pourtant, de nombreux petits exploitants agricoles et leur famille sont pauvres, en situation d'insécurité alimentaire et exposés au risque de malnutrition, sans compter qu'ils ont un accès limité aux marchés et aux avoirs et services productifs. Ils sont vulnérables aux chocs et leurs choix économiques sont extrêmement restreints.

45. Les initiatives de réduction de la pauvreté en milieu rural doivent encourager l'accès inclusif à des technologies productives adaptées et le renforcement des capacités permettant d'accroître l'efficacité et la productivité des petits exploitants et des exploitations familiales. Pour cela, le secteur public doit investir dans les infrastructures, les liens entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs doivent être renforcés et des mesures judicieuses adoptées pour favoriser le recours à des technologies adaptées propres à améliorer la productivité et à réduire les coûts, le tout dans l'objectif d'augmenter les revenus et les rendements générés par l'agriculture.

46. La capacité productive des plus pauvres doit être renforcée au moyen d'approches intégrées, notamment en combinant programmes de protection sociale et soutien à la production agricole; en étudiant différentes options comme les marchés de producteurs locaux et les moyens d'associer production locale et cantines scolaires, entre autres formes de marchés publics; en intégrant les petits producteurs et les exploitants familiaux dans les chaînes d'approvisionnement et en consolidant les organisations de producteurs et les coopératives. Ces mesures doivent permettre de répondre aux éventuels compromis découlant d'intérêts concurrents pesant sur les ressources disponibles. En effet, l'expansion de l'agriculture est à l'origine de près de 80 % du recul net des forêts dans le monde (plus de 5 millions d'hectares par an)¹⁸.

47. Les coopératives et organisations de producteurs inclusives, efficaces et équitables sont considérées comme des partenaires clefs dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et apportent des solutions cardinales et novatrices aux défis posés par la réduction de la pauvreté rurale, la création d'emplois et la sécurité alimentaire. Sachant que la plupart des exploitations agricoles ont une superficie inférieure à deux hectares, il serait utile d'exploiter au mieux le potentiel de l'agriculture familiale par l'action collective, notamment le groupement en coopératives et en organisations de producteurs.

48. Les femmes agricultrices, travailleuses et chefs d'entreprise contribuent de façon décisive au développement de l'agriculture et des entreprises rurales dans toutes les régions en développement. Leur rôle varie d'une région à l'autre, celles-ci pouvant aussi bien être agricultrices salariées, travailleuses non rémunérées dans les exploitations familiales ou chargées des travaux domestiques. Toutefois, elles sont nombreuses à être confrontées à des contraintes sexospécifiques persistantes, qui réduisent leur productivité et limitent leurs contributions à la production agricole, à la croissance économique ainsi qu'au bien-être de leur famille, de leur communauté et de leur pays. Elles ont notamment un accès limité aux ressources productives, aux services de vulgarisation et au crédit, moins de contrôle sur les terres et ne bénéficient pas de la sécurité d'occupation.

¹⁷ Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, *Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire*, juin 2013.

¹⁸ FAO, *Situation des forêts du monde 2016 : Forêts et agriculture – défis et possibilités concernant l'utilisation des terres* (Rome, 2016).

49. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, adoptées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, tirent parti des possibilités offertes par la technologie et l'innovation, comme l'aménagement réglementé du territoire pour la gestion durable des terres, des pêches et des forêts. Ces directives appuient les travaux de nombreuses organisations multilatérales dans le monde et ont donné lieu à des initiatives entre gouvernements par le biais de la coopération bilatérale et Sud-Sud, à des partenariats entre organisations de la société civile et gouvernements, et à des partenariats entre gouvernements, organisations de la société civile et entreprises du secteur privé. Les partenaires coordonnent des initiatives mondiales et régionales sur les questions relatives à la terre, telles que le Cadre et les lignes directrices de l'Initiative sur les politiques foncières en Afrique et, au niveau panafricain, encouragent l'adoption de politiques foncières efficaces permettant de garantir un accès équitable et sûr à la terre, aux pêches et aux forêts, de sorte à ce que les pays atteignent plus rapidement les cibles interdépendantes du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. Avec les Directives volontaires, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale – qui contiennent des recommandations sur les moyens de créer des ponts entre les petits exploitants et les marchés et de mettre la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition – sont des outils importants pour l'élaboration des politiques nationales.

51. Il ne suffit toutefois pas de garantir un accès plus équitable aux ressources pour parvenir à l'égalité des sexes et pour permettre aux femmes de contribuer pleinement à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Il est en effet nécessaire que les politiques et les programmes relatifs à l'agriculture et aux ressources naturelles tiennent compte de la problématique hommes-femmes. En outre, les gouvernements sont encouragés à donner une voix aux femmes dans la prise de décisions, à tous les niveaux.

52. Les mesures prises pour produire des denrées alimentaires diverses et de qualité en plus grandes quantités, créer davantage d'emplois rémunérés, réduire la pauvreté rurale, améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et préserver le stock de ressources naturelles devraient tenir compte des petits exploitants agricoles, en particulier des femmes, qui sont des cibles clés des politiques agricoles. Pourtant, dans bien des cas, les politiques agricoles n'établissent aucune distinction entre les différents types d'agriculteurs et, à trop se focaliser sur des objectifs de production, donnent généralement la part belle aux grandes exploitations.

53. Les données disponibles sont limitées, et des mesures à plus grande échelle doivent être prises de toute urgence pour définir les petits et moyens exploitants. Des efforts supplémentaires doivent en outre être consentis pour recueillir des données exhaustives sur la productivité agricole, les moyens de subsistance et les activités marchandes des petits producteurs alimentaires, et sur l'utilisation qu'ils font des ressources naturelles, en particulier dans les zones les plus pauvres. Veiller à ce que ces données soient ventilées par sexe doit également être une priorité.

54. L'Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, récemment mis au point par Feed the future¹⁹, analyse ces corrélations dans le contexte de l'agriculture

¹⁹ Voir www.feedthefuture.gov.

et de manière multidimensionnelle, en mettant l'accent sur la prise de décisions par les hommes et les femmes au sein du foyer²⁰.

VI. Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire

55. En ce qui concerne la cible 2.4 des objectifs de développement durable, la viabilité des systèmes de production alimentaire doit être au cœur des efforts déployés pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité. Il est de plus en plus important de garantir une plus grande équité et un meilleur accès à la propriété foncière sur le court et le long terme, que ce soit au niveau local ou national, pour faire face à la croissance démographique et aux contraintes qui pèsent de plus en plus sur les ressources, et pour promouvoir des systèmes d'occupation des sols durables ainsi qu'une utilisation rationnelle des ressources.

56. La demande croissante en produits agricoles, en particulier en aliments d'origine animale, a entraîné de nombreux changements dans les systèmes alimentaires du monde entier, avec des conséquences diverses et variées sur les plans économique, social et environnemental²¹. Le secteur de l'élevage représente environ un tiers du PIB agricole mondial, et les pratiques d'élevage non durables contribuent à la dégradation de l'environnement. En effet, l'élevage de bétail et la culture fourragère sont les activités les plus gourmandes en ressources terrestres, et sont directement ou indirectement responsables de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre. Les systèmes d'élevage peuvent être très vulnérables aux changements climatiques et aux nouvelles maladies émergentes liées à l'environnement. Agir dans ce domaine est essentiel si l'on veut utiliser les ressources de manière plus rationnelle, réduire les émissions de gaz à effet de serre et pouvoir s'adapter aux changements climatiques. Dans son rapport intitulé « Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition : quels rôles pour l'élevage? », le Comité de la sécurité alimentaire mondiale fournit de précieuses orientations à ce sujet.

57. L'agroécologie a permis de tenir à la fois compte des dimensions sociopolitiques de la sécurité alimentaire et de la nécessité de restaurer les fonctionnalités de l'écosystème. Elle consiste à appliquer les concepts et principes écologiques pour tirer le meilleur parti des interactions entre les végétaux, les animaux, les êtres humains et l'environnement, tout en tenant compte des aspects sociaux à ne pas négliger pour que le système alimentaire soit durable et équitable. Par la création de synergies, l'agroécologie peut soutenir la production alimentaire, la sécurité alimentaire et la nutrition tout en restaurant les services écosystémiques et la biodiversité, nécessaires à une agriculture durable, et contribuer au renforcement de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques²².

58. Il sera nécessaire de diversifier les pratiques de production – par l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture biologique et la gestion intégrée des paysages – pour accroître durablement la productivité et renforcer la résilience face aux changements climatiques, à la dégradation des terres et de l'eau, et aux risques d'épidémie et de maladie.

²⁰ Voir www.ifpri.org/publication/womens-empowerment-agriculture-index.

²¹ Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, « Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition : quels rôles pour l'élevage? », juillet 2016.

²² Plateforme des connaissances sur l'agroécologie de la FAO. Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/agroecology/fr/ (Consultée le 16 juillet 2017).

59. Les investissements stratégiques permettent de financer le recours massif à une gestion durable des ressources naturelles et des paysages dans l'ensemble des systèmes de production et des typologies agricoles. Selon les conclusions du projet d'évaluation de la dégradation des terres en zone arides, 33 % des terres de la planète sont dégradées. Le Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres, créé en 2015 au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, ainsi que d'autres mécanismes de financement et banques de développement, appuient la transition vers la neutralité en matière de dégradation des terres par l'expansion et l'intégration de politiques de gestion durable des terres et de restauration des sols. Cela est capital pour renforcer la productivité, la gestion des ressources naturelles, la biodiversité, les services écosystémiques, la résilience et la sécurité alimentaire.

60. Les capacités des pays sont renforcées grâce au Cadre et lignes directrices relatives à l'Initiative sur les politiques foncières en Afrique, ainsi qu'aux directives sur les politiques foncières africaines. Des initiatives comme TerrAfrica et la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel en Afrique subsaharienne montrent que la gestion des connaissances est fondamentale pour le recensement et le partage de technologies et d'approches éprouvées. TerrAfrica a été adoptée par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui en a fait sa base de données de prédilection pour faire rapport sur les meilleures pratiques en matière de gestion des sols et des terres.

61. Des directives mondiales sur la restauration des forêts et des paysages dans les zones arides dégradées ont permis d'élaborer des plans d'action au Burkina Faso, en Éthiopie, en Gambie, aux Fidji, en Haïti, au Niger, au Nigéria et au Sénégal. Plus de 3 000 hectares de systèmes agro-sylvo-pastoral ont été rétablis au Burkina Faso et au Niger à l'aide des modèles de restauration de la FAO, qui préconisent le recours aux espèces autochtones à usages multiples choisies par la population locale et aux systèmes de récupération des eaux « Vallerani »²³, creusés par la population.

62. Le rapport de 2015 de la FAO intitulé *État des ressources en sols dans le monde* recense 10 grandes menaces pour la santé des sols (à savoir l'acidification, l'appauvrissement de la biodiversité, le compactage, la contamination, l'érosion, le déséquilibre nutritif, la salinisation et l'alcalisation, la fermeture hermétique, la perte de carbone organique des sols et leur engorgement). Des recommandations y sont en outre formulées pour inverser les tendances et traiter les problèmes recensés²⁴.

63. Le Partenariat mondial sur les sols et ses partenariats régionaux sur les sols encouragent la gestion durable des sols pour garantir la sécurité alimentaire et la nutrition, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, la prestation de services écosystémiques et le développement durable dans de nombreux pays. Le Partenariat et le secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification contribuent tous les deux à améliorer la gouvernance foncière, nécessaire pour prévenir et endiguer la dégradation des sols et restaurer leurs fonctionnalités, ainsi que les services écosystémiques.

64. Les Directives volontaires pour la gestion durable des ressources en sols, élaborées dans le contexte d'un processus inclusif encadré par le Partenariat

²³ Voir <http://teca.fao.org/read/8757>.

²⁴ FAO et Groupe technique intergouvernemental sur les sols, *État des ressources en sols dans le monde* (Rome, FAO, 2015).

mondial sur les sols, offrent des orientations de politique générale et des techniques pour combattre les 10 menaces pesant sur les sols grâce à une gestion durable²⁵.

65. La FAO et l'Agence internationale de l'énergie atomique aident les pays à surveiller les incidences de l'agriculture sur les sols et l'eau en préconisant le recours aux technologies modernes et la mise au point de techniques de gestion durables et efficaces, de sorte à accroître la production agricole et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale tout en préservant les ressources naturelles, notamment en réduisant l'érosion des sols et les pertes en eau, ainsi qu'en modernisant et en maximisant l'irrigation et l'utilisation efficace de l'eau.

66. Dans l'Accord de Paris, adopté en 2015, la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques sont mises en avant. En outre, la population a de plus en plus conscience du rôle du secteur agricole dans le renforcement de la résilience aux changements climatiques. Environ 90 % des contributions déterminées au niveau national tiennent à présent compte de l'agriculture, et 78 % d'entre elles portent également, de près ou de loin, sur la réalisation de l'objectif de développement durable²⁶. Huit pays (le Kenya, le Népal, les Philippines, l'Ouganda, la Thaïlande, l'Uruguay, le Viet Nam et la Zambie) ont été assistés dans la mise en œuvre de ces contributions grâce à des plans d'adaptation nationaux, des mesures d'atténuation adaptées au pays et des mesures de suivi, de notification et de vérification des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole.

67. Les contributions déterminées au niveau national sont la première étape d'une entreprise bien plus vaste consistant à repenser le développement agricole et rural à la lumière des changements climatiques. Des mécanismes efficaces, notamment des plans nationaux d'adaptation, ont été créés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour servir de base aux actions concertées de lutte contre les changements climatiques. Le rapport intitulé *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2016 : changement climatique, agriculture et sécurité alimentaire*²⁷ fait le point sur les recommandations de politique générale et les mécanismes qui devraient être intégrés aux politiques agricoles, à la sécurité alimentaire et à la nutrition. La FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement ont mis en place un programme destiné à aider les pays en développement à intégrer le secteur agricole à leurs plans nationaux d'adaptation.

68. L'expansion rapide des villes dans les pays en développement fait peser diverses menaces sur les futurs systèmes alimentaires, en particulier en milieu urbain. Si les politiques actuelles restent inchangées, on pourra s'attendre à ce qu'au cours des prochaines décennies, ce soient les zones urbaines qui concentrent le plus de personnes souffrant de la faim et de la pauvreté, et non plus les zones rurales. Un peu plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans les villes. Selon les prévisions, en raison de l'urbanisation, à laquelle s'ajoute la croissance démographique mondiale, 2,5 milliards de personnes supplémentaires viendront grossir les rangs de la population urbaine d'ici à 2050. Près de 90 % de cette augmentation devrait concerner l'Asie et l'Afrique.

²⁵ Voir www.fao.org/3/a-bl813e.pdf.

²⁶ Rita Strohmaier *et al.*, « The agriculture sectors in the intended nationally determined contributions : analysis », Environment and Natural Resources Management Working Paper, n° 62 (Rome, FAO, 2016). Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.fao.org/3/a-i5687e.pdf.

²⁷ Disponible à l'adresse suivante : www.fao.org/3/a-i6030f.pdf.

69. Les villes et les autorités locales contribuent de manière décisive à la lutte contre l'insécurité alimentaire en milieu urbain. Les préoccupations liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont intégrées au Nouveau Programme pour les villes, adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), à la suite donnée au Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, notamment lors du deuxième sommet des maires organisé à Rome en octobre 2016, et aux activités de sensibilisation aux systèmes alimentaires durables organisées en vue de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition en milieu urbain. Un outil d'évaluation rapide des systèmes alimentaires urbains a été élaboré pour soutenir le dialogue multipartite et étudier les liens entre zones urbaines et rurales, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

70. Le Programme FAO-PNUE pour des systèmes alimentaires durables vise à sensibiliser le public, à créer des conditions propices à l'adoption de pratiques durables dans les systèmes alimentaires, à améliorer l'accès à des outils et informations exploitables pour garantir la durabilité des systèmes alimentaires et à renforcer les synergies et la coopération pour favoriser la transition vers des systèmes alimentaires durables. Il a été élaboré dans le cadre d'un processus multipartite inclusif et rassemble actuellement plus de 70 partenaires dans le monde entier, issus de différents secteurs²⁸.

VII. Préserver la diversité génétique de l'agriculture et promouvoir l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices

71. En ce qui concerne la cible 2.5 des objectifs de développement durable, les systèmes alimentaires autochtones bénéficient d'une attention accrue dans le contexte des changements climatiques, de l'adaptation à ces changements et de l'action visant à atténuer leurs effets. Comme le souligne le rapport *L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture : tendances et défis*²⁹, il est essentiel de diversifier la base alimentaire au moyen d'aliments riches sur le plan nutritionnel. Les systèmes alimentaires autochtones peuvent jouer un rôle décisif dans cette diversification tout en offrant des services écosystémiques et une gestion efficace des ressources naturelles favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

72. En 2016, la FAO a coprésidé le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones en collaboration avec le FIDA et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, dans l'objectif de recenser les points de convergence entre les différentes actions menées par les organismes membres pour mettre en œuvre le plan d'action à l'échelle du système, visant à garantir l'adoption d'une démarche cohérente aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les peuples autochtones, la population locale et les petits exploitants agricoles peuvent améliorer bien des services écosystémiques et préserver la diversité génétique de l'agriculture. En se portant garants de l'écologie locale et de la capacité nourricière des terres, ils contribuent de façon décisive à la durabilité environnementale des systèmes agricoles.

73. L'article 9 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui porte sur les droits des agriculteurs³⁰, souligne

²⁸ Voir www.unep.org/10yfp/programmes/sustainable-food-systems-programme.

²⁹ Voir www.fao.org/3/a-i6583e.pdf.

³⁰ Voir www.fao.org/3/a-i0510f.pdf.

l'énorme contribution des petits exploitants agricoles au développement et à la préservation de la diversité des cultures. En outre, les pays y sont invités à garantir la préservation des connaissances traditionnelles détenues par les agriculteurs, leur droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques, leur droit de participer à la prise de décisions, au niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques et leur droit de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme.

74. La mise au point et la diffusion de technologies adaptées aux petits producteurs et à la population autochtone tient compte de leur capacité à maintenir une certaine productivité sur des terres souvent marginales grâce à des techniques complexes et novatrices de gestion des terres qui associent connaissances locales et traditionnelles, produits traditionnels et technologies modernes. Il faudrait renforcer et améliorer les mesures adaptées aux conditions et aux préférences locales, sachant qu'elles sont fondamentales pour garantir la préservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'une meilleure nutrition.

75. Dans son rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable présenté au Conseil économique et social (E/2017/66), le Secrétaire général indique qu'en 2016, 4,7 millions d'échantillons de graines et de matériel phytogénétique à usage alimentaire ou agricole, soit 2 % de plus qu'en 2014, avaient été mis à l'abri dans 602 banques génétiques situées dans 82 pays et dans 14 centres régionaux et internationaux. La cryoconservation du matériel génétique animal se pratiquait également, mais elle ne concernait que 15 % des espèces présentes sur les territoires nationaux, selon les informations soumises par 128 pays. Il estime que le matériel génétique ainsi préservé ne permettrait de reconstituer que 7 % des espèces animales locales si jamais ces dernières venaient à disparaître. Au mois de février 2017, on considérait que 20 % des espèces locales présentaient un risque d'extinction.

76. L'initiative de Partenariat mondial de la FAO pour la conservation et la gestion adaptative des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial, lancée en 2002 lors du Sommet mondial pour le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) a contribué à l'adoption de politiques intégrant le patrimoine agricole aux programmes de développement agricole. Cette initiative encourage en outre l'exploitation durable de la biodiversité et des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que la protection des modes traditionnels d'acquisition des connaissances et de la culture. Au total, ce sont 37 sites dans 16 pays qui ont été considérés comme étant des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial³¹. Des utilisateurs de toutes les régions du monde ont pu bénéficier de formations et de programmes destinés à renforcer leurs capacités, et des séminaires internationaux ont été organisés en vue d'engager un débat autour de ces systèmes et de les renforcer.

VIII. Moyens de mise en œuvre

A. Investissement

77. En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre associés à la cible 2.a des objectifs de développement durable, les données recueillies montrent qu'il est plus efficace d'investir dans l'agriculture pour réduire la pauvreté que dans les secteurs

³¹ Voir www.fao.org/giahs/fr/.

non agricoles³². Cette approche est en outre 3,2 fois plus efficace pour réduire la pauvreté dans les pays à faible revenu et riches en ressources³³. Il est essentiel d'accélérer la croissance dans les économies rurales et basées sur l'agriculture pour rompre le cercle vicieux de l'extrême pauvreté, de la sous-alimentation et de la malnutrition. Le développement économique et les investissements publics dans l'agriculture sont en effet étroitement liés.

78. Pourtant, au cours des 30 dernières années, les investissements publics et privés dans l'agriculture et les zones rurales ont stagné ou ont diminué dans la plupart des pays en développement, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, régions où la pauvreté et la faim sont les plus répandues. Dans les pays où le capital agricole par travailleur et les investissements publics dans l'agriculture ont stagné, nombreux sont ceux qui connaissent l'extrême pauvreté et la faim. L'indice d'orientation agricole mondial, calculé en divisant la part de l'agriculture dans les dépenses des pouvoirs publics par la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut a reculé, passant de 0,38 à 0,24 entre 2001 et 2013, puis à 0,21 en 2015.

79. La part des aides sectorielles affectées à l'agriculture par les États membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a chuté, passant de près de 20 % au milieu des années 1980 à 7 % à la fin des années 1990, niveau auquel elle s'est maintenue jusqu'en 2015. Cette diminution reflète le choix qui a été fait de privilégier les secteurs sociaux par rapport aux aides au financement des infrastructures et à la production (voir E/2017/66).

80. L'écart grandissant entre la contribution de l'agriculture à la croissance économique et la part qu'elle représente dans les dépenses des pouvoirs publics ne peut être comblé en augmentant l'aide publique au développement. Bien que le montant des apports du secteur public (aide publique au développement et autres apports du secteur public) au secteur de l'agriculture ait considérablement augmenté à la fois en termes relatifs et absolus entre 2006 et 2015, la hausse, qui se chiffre à 5 milliards de dollars, ne permettra pas de contrebalancer la baisse des dépenses nationales dans le secteur de l'agriculture.

81. Les institutions financières internationales, notamment les banques mondiales et régionales de développement, demeurent une importante source de financement de l'alimentation et de l'agriculture. En 2014, les trois principaux bailleurs de fonds auxquels le secteur public a fait appel dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture étaient : la Banque mondiale (plus de 3 milliards de dollars); la Banque asiatique de développement (environ 1,26 milliard de dollars) et le FIDA (713 millions de dollars). La Société financière internationale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement sont les principaux bailleurs de fonds auxquels le secteur privé fait appel; ils allouent plus de 1,3 milliard de dollars à l'alimentation et près d'un milliard de dollars à l'agriculture. Les prêts agricoles concédés par les institutions financières internationales devraient continuer d'augmenter. Ainsi, la Banque africaine de développement envisage de tripler, à compter de 2017, son investissement agricole et de le faire passer de 700 millions de dollars à 2,4 milliards de dollars par an pour les 10 prochaines années.

³² Mark Rosegrant et Peter Hazell, *Transforming the Rural Asian Economy: The Unfinished Revolution* (Oxford, Oxford University Press, 2001).

³³ Luc Christiaensen, Lionel Demery et Jesper Kuhl, « The (evolving) role of agriculture in poverty reduction : an empirical perspective », Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, document de travail n° 2010/36 (Helsinki, 2010).

82. Il est possible de mettre progressivement en place une agriculture plus durable et plus productive. Dans cette optique, il apparaît essentiel de venir en aide aux petits exploitants agricoles par la sensibilisation, les transferts de technologie, l'infrastructure au service du renforcement des capacités et l'accès à des modes de financement novateurs. La recherche et l'innovation sont les moteurs du changement et permettent de mieux appréhender les fonctions et services écosystémiques. Certaines technologies et méthodes permettent d'améliorer la santé des sols et de renforcer la séquestration du carbone, d'utiliser l'eau et l'énergie de façon plus rationnelle, de renforcer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement alimentaire, de réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires et de préserver la biodiversité.

83. Partout en Afrique, en Asie et en Amérique latine, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et ses partenaires ont amélioré la sécurité alimentaire et la nutrition et ont renforcé la résilience des communautés face à un environnement en mutation, notamment par la sélection des cultures et les banques de gènes, les cultures biofortifiées, la lutte contre les parasites et les maladies et la mise en place d'une agriculture intelligente face au climat³⁴. Les informations à ce sujet sont facilement accessibles par téléphone portable, guidant ainsi la prise de décisions des agriculteurs et leur gestion des risques climatiques.

84. La Banque de technologies pour les pays les moins avancés, qui a été mise en service, aide ces pays à renforcer leurs capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation et à favoriser le développement, aux plans national et régional, d'écosystèmes propices à l'innovation qui soient aptes à attirer des technologies de l'étranger, à induire des travaux de recherche endogènes et à en traduire les résultats sur le marché.

85. La mise en place du Mécanisme de facilitation des technologies, destiné à appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, facilite la collaboration multipartite et le partenariat par le partage d'informations, de données d'expérience, de pratiques optimales et de conseils pratiques entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes. Ces initiatives peuvent stimuler la transformation de l'agriculture.

86. Les États jouent un rôle essentiel pour favoriser, soutenir et compléter les investissements des petits exploitants. Ce faisant, ils leur donnent les moyens d'investir de manière responsable et encouragent l'instauration d'un contexte politique, juridique, réglementaire et institutionnel propre à investir de façon plus judicieuse et responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

87. La FAO a élaboré un programme-cadre global pour aider les pays, les entreprises privées et les petits producteurs à investir de façon plus responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Ce programme encourage l'application des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, en coordination avec l'application d'autres instruments d'orientation tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et le Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables élaboré récemment.

88. Pour que les investissements soutiennent efficacement l'agriculture, le développement rural et la croissance inclusive, les pays doivent également investir

³⁴ Voir www.cgiar.org/.

dans les économies rurales non agricoles, consolider les institutions et les organisations rurales, étendre la protection sociale et les services publics aux pauvres des zones rurales et s'attacher à la préservation des ressources naturelles et à la production agricole durable, notamment en investissant dans les technologies climato-intelligentes.

B. Commerce

89. En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre associés à la cible 2.b des objectifs de développement durable, des progrès ont été réalisés pour prévenir les distorsions sur les marchés agricoles mondiaux. Entre 2000 et 2014, le montant global des subventions aux exportations agricoles a diminué de 94 %. En décembre 2015, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont adopté une décision ministérielle visant à éliminer les subventions aux exportations agricoles et à restreindre les mesures à l'exportation d'effet équivalent (voir E/2017/66). Ils se sont notamment engagés à faire avancer les négociations menées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, en axant notamment leurs efforts sur les trois piliers de la réforme agricole, à savoir le soutien au niveau national, l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation. Ils se sont également engagés à veiller à ce que la libéralisation du commerce permette de soutenir le développement et ont réaffirmé les dispositions relatives au traitement spécial et différencié s'appliquant aux pays en développement, en accordant une importance prioritaire aux préoccupations et aux intérêts des pays les moins avancés.

90. Les objectifs de développement durable et le mandat du Cycle de négociations de Doha ont tous deux permis d'accélérer la réforme des politiques relatives à la pêche. À la mi-2016, l'importance d'éliminer les subventions à la pêche ayant des effets préjudiciables, d'améliorer la transparence et d'accorder un traitement spécial aux pays en développement a été soulignée dans une déclaration conjointe de la FAO, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, cosignée par 100 pays environ. Un des résultats positifs de la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui va dans le sens de la cible 14.6 des objectifs de développement durable fixant 2020 comme date butoir pour interdire certains types de subventions au secteur de la pêche, est d'étendre le système fondé sur les règles à ce secteur, et contribuera à réduire au minimum les effets préjudiciables de la surpêche et de la surcapacité de pêche au niveau multilatéral.

91. Pour faire avancer les négociations internationales sur l'agriculture, qui ont connu de multiples revers, il est nécessaire de trouver un équilibre entre les avantages découlant de l'abaissement des obstacles au commerce et la nécessité de préserver la souveraineté des États en matière de développement agricole et de sécurité alimentaire. Les pays en développement sont encouragés à élaborer des politiques commerciales, dans le cadre d'un ensemble plus vaste de politiques économiques et sociales, pour faire de leurs objectifs de développement à long terme une priorité.

C. Volatilité des prix et marchés des denrées alimentaires

92. En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre associés à la cible 2.c des objectifs de développement durable, en 2016, 21 pays, dont 13 en Afrique subsaharienne, ont vu le prix d'un ou plusieurs produits céréaliers de base atteindre sur le marché intérieur un niveau élevé ou assez élevé par rapport à leur prix habituel. Parmi les principales causes de la flambée des prix figurait la baisse de la

production intérieure, la dépréciation monétaire et l'insécurité. L'augmentation locale des prix du carburant a également poussé les prix alimentaires à la hausse.

93. L'outil de suivi et d'analyse des prix des produits alimentaires du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO³⁵ fournit des informations actualisées et des analyses sur les prix intérieurs des denrées alimentaires de base, principalement dans les pays en développement, venant ainsi compléter l'analyse de la FAO sur les marchés internationaux. Il permet de donner l'alerte lorsqu'au niveau national, les prix des denrées alimentaires sont élevés et peuvent avoir un effet préjudiciable sur la sécurité alimentaire. En Amérique centrale, le Système mondial d'information et d'alerte rapide aide à la création d'un système intégré d'information sur le marché régional qui permettra de créer une base de données régionale intégrée et harmonisée en ligne recensant des données sur les prix, le commerce et la production. Le projet appuiera également la mise en place d'un système d'établissement de rapports périodiques.

94. Au Rwanda et au Sénégal, on projette de s'appuyer sur l'outil de suivi et d'analyse des prix des produits alimentaires pour mettre en place des services de données mobiles, accessibles via une application smartphone ou par service de minimesages, afin de communiquer des informations actualisées sur le marché aux petits exploitants agricoles. Cet outil deviendra une ressource de référence pour les analystes, les décideurs et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, même pour ceux ayant peu ou pas d'accès à Internet.

IX. Conclusions et recommandations

95. Mettre un terme à la pauvreté, à la faim et à la malnutrition est possible, abordable et économiquement souhaitable. Des engagements politiques explicites, concrétisés par des actes et accompagnés de financements, sont nécessaires pour faire de l'élimination de la pauvreté et de la faim une priorité au plan international.

96. La capacité d'en finir avec la faim et la malnutrition et de nourrir durablement une population en constante hausse, d'ici à 2030 dépend des investissements faits dans l'agriculture, la protection sociale, la réduction des risques de catastrophe, l'éducation, la santé, la restauration des écosystèmes aquatiques (y compris les pêches), et des efforts consentis pour renforcer la capacité des agriculteurs, des pêcheurs, des éleveurs et des populations tributaires des forêts à produire des aliments et à gérer le milieu naturel.

97. Les États doivent aller à la rencontre de ceux qui sont actuellement exclus des systèmes de protection sociale, et en particulier, offrir une couverture sociale aux habitants des zones rurales.

98. Suivre une démarche intégrée pour combattre la faim et la pauvreté implique également de faire œuvre commune pour élaborer des politiques et des programmes. Dans le prolongement de la protection sociale, les mesures dans le domaine agricole doivent permettre d'accroître la production et la productivité des petits exploitants et des exploitations familiales en remédiant aux problèmes structurels qui limitent l'accès aux terres et aux ressources en eau, aux facteurs de production, aux services financiers, consultatifs et de vulgarisation, ainsi qu'aux marchés.

99. Les États sont encouragés à tisser des liens et à renforcer la cohérence des politiques ainsi que les synergies entre les programmes de protection sociale, la sécurité alimentaire, le développement agricole, la gestion des ressources naturelles, y compris des pêches et des forêts, et la réduction de la pauvreté rurale.

³⁵ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.fao.org/giews/food-prices/home/fr/>.

100. Des politiques cohérentes, des institutions solides et transparentes et des investissements responsables sont indispensables pour garantir la durabilité des systèmes alimentaires et de la gestion des ressources naturelles sur fond de transformation inclusive du monde rural et d'urbanisation durable. Dans ce contexte, il est nécessaire de respecter les droits fonciers légitimes et de revitaliser le secteur agricole, tout en faisant de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes une priorité.

101. Les réformes visant à mettre un terme à la discrimination entre les sexes et à promouvoir l'accès égal aux ressources productives peuvent contribuer à garantir que les femmes soient tout aussi préparées à surmonter les difficultés posées par la transformation de l'économie rurale, et à tirer parti des possibilités qu'elle offre³⁶.

102. L'importance des sols, des terres et des ressources naturelles dans la réalisation des objectifs de développement durable ne saurait être sous-estimée, et les initiatives favorisant la gestion durable des ressources naturelles portent leurs fruits dans de nombreux pays.

103. Une action renforcée et coordonnée est nécessaire pour promouvoir la gestion durable des sols et des terres dans le monde entier et à tous les niveaux, aux fins de garantir la sécurité alimentaire et la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance. Ces activités doivent être menées dans le cadre d'un processus inclusif, qui permette d'améliorer l'accès des groupes marginalisés à la terre et de renforcer les modes traditionnels d'acquisition des connaissances, ainsi que les connaissances scientifiques actuelles.

104. La réalisation des objectifs de développement durable exigera d'augmenter considérablement la quantité et la qualité des investissements dans l'agriculture et les zones rurales, en particulier dans les pays les plus vulnérables, y compris dans ceux où des crises prolongées sévissent. Dans les pays en développement, ce sont les agriculteurs qui investissent le plus dans l'agriculture, et ils doivent être placés au cœur de toute stratégie visant à accroître les investissements dans ce secteur. Il est nécessaire de les faire bénéficier d'un cadre politique favorable, fondé sur l'incitation économique, les investissements publics et privés complémentaires dans l'infrastructure, le développement des marchés, et les services de base. Un appui doit être fourni d'urgence lorsque les impacts des changements climatiques, les conflits et autres difficultés se cumulent, constituant ainsi les plus grandes entraves au développement durable.

105. L'investissement privé, à lui seul, ne peut suffire à rompre les cycles persistants de la pauvreté en milieu rural; les investissements du secteur public sont nécessaires pour remédier aux dysfonctionnements du marché, favoriser le développement des capacités productives des ménages agricoles et ruraux et améliorer les infrastructures rurales, les transports, la santé et l'éducation.

³⁶ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 – Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement* (Rome, 2011).